# Modèle de convention de grappes

**(Partie à supprimer si vous n’êtes pas une grappe et à joindre indépendamment à votre candidature si vous êtes une grappe)**

**Convention Inter-établissements – Grappe**

**Programme ESMS numérique**

Vu :

* La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
* Le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l’ambition numérique en santé- ;
* L’Appel à projet ESMS numérique – phase de généralisation
* La lettre d’engagement en date du ….  ;

Entre :

« Nom de l’OG/ESMS » désigné ci-après « le signataire »

Représenté par ……………………………………………….

« Nom de l’OG/ESMS » désigné ci-après « le signataire »

Représenté par ……………………………………………….

…..

Et

L’Organisme Gestionnaire………………………, *(code FINESS EJ)*

porteur et coordinateur du projet ESMS Numérique …… *(vous pouvez nommer le projet et donner une petite description)* - désigné ci-après le porteur

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Engagement**

Les signataires à la présente convention s’engagent à « informatiser le dossier usager et garantir la mise en conformité au cadre technique du virage du numérique en santé (intégration des référentiels et services socles) d’une solution de gestion des dossiers usagers informatisés (DUI) ».

Dans ce cadre, les DUI des signataires auront à respecter les objectifs :

- Nationaux du volet numérique de la loi « Ma Santé 2022 » qui se veut, à terme, notamment créer un espace numérique individuel pour chaque usager dans un espace numérique sécurisé ;

- …. *(Lister les objectifs du projets)*

**Article 2 : Option choisie**

Compte tenu de la maturité de son établissement le signataire choisi exclusivement une des deux options suivantes, détaillée dans l’AAP (cocher la case correspondante) :

🞎 « Projet d’acquisition et de déploiement de solution DUI dans les ESMS n’en disposant pas encore » ;

🞎 « Projet de financement aux usages sur un logiciel déjà acquis ».

**Article 3 : Désignation de l’établissement ou OG porteur de projet**

Le signataire désigne………..,( membre de la Fédération…………), comme établissement porteur et coordinateur du projet.

**Article 4 : Modalités d’expression**

Pour favoriser l’expression de tous les ESMS de la grappe, les voix des signataires seront comptabilisées ainsi : 1 structure juridique (capacité morale) = 1 voix.

**Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention, est établie pour toute la durée de l’appel à projet ESMS Numérique visé aux présentes ; en tout état de cause jusqu’à mise en place du Dossier Usager Informatisé et réversion aux ESMS parties des financements afférents.

**Article 6 : Liste des annexes**

* Liste des signataires avec leurs coordonnées
* Description synthétique des signataires
* ….

Le …………………………

Pour l’ESMS, Le Directeur Pour l’…………

(Nom Prénom signature) Porteur du projet,